

CHAPITRE 14 – États et religions : une inégale sécularisation

La religion occupe dans les sociétés contemporaines une place bien moindre qu'au Moyen Âge. Cela ne signifie pas qu'elle n'exerce plus d'influence sur les hommes ou qu'elle a renoncé à peser sur les politiques des États. Les relations entre ces derniers et les religions sont aujourd'hui très variables d'un pays à l'autre et continuent à évoluer en même temps que les croyances et pratiques religieuses.

Cours. Un monde inégalement sécularisé (p. 386-387)

Peut-on parler d'un recul généralisé des croyances et des pratiques religieuses à l'époque contemporaine ?

I Un monde sans Dieu ?

A - Un nouveau rapport à la foi

Depuis le XVIII^e siècle, l'influence des croyances religieuses sur la vie sociale a beaucoup diminué en Occident. Ne pas se marier religieusement, utiliser des moyens de contraception ou mettre au monde des enfants hors mariage sont autant de pratiques proscrites par les Églises chrétiennes qui y sont pourtant devenues banales.

On appelle « sécularisation » ce processus de perte d'influence du religieux sur les comportements humains. La sécularisation ne traduit pas nécessairement un abandon de la foi, mais plutôt un nouveau rapport à elle. Près de la moitié des Européens, malgré une pratique religieuse souvent faible voire nulle, revendiquent ainsi une appartenance religieuse.

B - Des tentatives d'explication

Dès le début du XX^e siècle, le sociologue allemand Max Weber (1864-1920) a fait le constat d'un « désenchantement du monde ». Selon lui, grâce aux progrès de la science, les sociétés modernes se détourneraient des explications magiques et fantastiques offertes par les mythes et croyances religieuses. À la place, elles privilégieraient les explications scientifiques fondées sur la démonstration rationnelle.

Celles-ci rendraient à la fois inutiles et peu crédibles les discours religieux, ouvrant la voie à une époque « indifférente aux dieux et aux prophètes ».

Les sociétés occidentales sont celles qui ont été le plus précocement et le plus intensément affectées par la sécularisation. Pour expliquer cette singularité, le philosophe français Marcel Gauchet a avancé dans les années 1980 l'hypothèse que le christianisme serait un terreau favorable à ce processus, « la religion de la sortie de la religion ». En effet, en présentant l'originalité de distinguer nettement la sphère divine de la sphère humaine, il permet à la seconde de s'autonomiser vis-à-vis de la première.

II Un Occident inégalement sécularisé

A - Les États-Unis : bastion occidental de la croyance religieuse

Au sein du monde occidental, l'Europe apparaît bien plus nettement sécularisée que les États-Unis. Un Américain sur deux assiste à un office religieux au moins une fois par mois, contre seulement 10 % des Français. En conséquence, alors que la religion a tendance à être reléguée à la sphère privée en Europe, elle s'affiche beaucoup plus ostensiblement dans l'espace public américain.

La morale protestante promue par les fondateurs des États-Unis continue d'imprégner la société américaine. La réussite personnelle est valorisée, car elle est interprétée comme le signe que l'on a été choisi par Dieu. Elle doit s'accompagner d'un mode de vie austère et d'une rigueur morale (puritanisme) ainsi que d'un idéal de philanthropie, les plus riches consacrant une part de leur fortune à la charité et au mécénat.

B - En Europe : la fracture Est/Ouest

Dans les pays de l'ancien bloc communiste, l'influence du christianisme demeure considérable. C'est notamment le cas en Pologne dont 90 % des habitants se réclament du catholicisme. Le parti conservateur Droit et Justice qui dirige le pays depuis 2015 revendique explicitement son attachement aux valeurs chrétiennes.

Dans les pays d'Europe de l'Ouest en revanche, croyances et pratiques religieuses sont sur le déclin.

Ce décalage s'explique par l'histoire récente du continent. En Espagne et au Portugal, la démocratisation a suivi la chute en 1974-1975 des régimes autoritaires qui utilisaient la religion pour se légitimer. À l'est du continent en revanche, les régimes communistes (1945-1990) ont, à l'image de l'Albanie d'Enver Hoxha, promu l'athéisme et combattu les croyances religieuses. Celles-ci en sont donc venues à incarner la résistance à l'oppression.

III Une moindre sécularisation dans le reste du monde

A - Développement et sécularisation

Les sociétés du Sud sont globalement moins sécularisées que celles du Nord. Pour certains, cela confirme la thèse de Weber qui fait de la sécularisation la conséquence de la modernisation. Les pays du Sud étant moins développés que ceux du Nord, la religion y conserverait une place plus importante. Cette place serait appelée à reculer à mesure que leur niveau de vie s'améliore, ce qui expliquerait pourquoi l'Amérique latine et l'Afrique, largement christianisées, sont moins sécularisées que l'Europe.

Mais le lien entre développement et sécularisation n'est pas toujours établi.

L'extrême modernité technologique et le haut niveau de vie des Japonais ou des Saoudiens ne les empêchent nullement de continuer à accorder une place importante à la religion dans leur vie publique.

B - Une emprise encore forte du religieux

La sécularisation est encore peu visible. En Afrique, en Asie et en Amérique latine, nombreuses sont les personnes qui s'affranchissent des dogmes religieux dans leur vie quotidienne, voire qui revendiquent leur athéisme. Mais elles demeurent le plus souvent minoritaires.

Dans des sociétés peu sécularisées, refuser de se plier aux préceptes religieux expose à une forte réprobation sociale. Cela pousse souvent les non croyants à garder pour eux leurs convictions, d'autant plus lorsqu'ils font l'objet d'une répression de la part de l'État. Dans de nombreux pays, en effet, l'État persécute ou laisse persécuter les non croyants ou les croyants des religions minoritaires (chrétiens d'Orient, musulmans du Myanmar...) au nom de la défense d'une religion.

Cours. Les diverses formes de la laïcité (p. 388-389)

Quelles sont les différentes formes prises par la laïcité dans le monde ?

I Aux États-Unis : une laïcité de reconnaissance

A - La liberté de conscience protégée

Les États-Unis d'Amérique ont été fondés à la fin du XVIII^e siècle par des colons protestants fuyant les persécutions religieuses dont ils étaient victimes en Europe. Inspirés par les écrits des Lumières, notamment ceux de l'Anglais John Locke, auteur en 1689 d'une Lettre sur la tolérance, ils garantissent la liberté de conscience et refusent de doter leur République d'une religion d'État.

Thomas Jefferson, l'un des pères fondateurs du pays, insiste sur la nécessité d'ériger un « mur de séparation entre l'État et les Églises ». Il s'agit de s'assurer que le premier ne s'immisce pas dans les affaires des secondes, et inversement. De ce principe découle le premier amendement à la Constitution, adopté en 1791, qui stipule que « le Congrès n'adoptera aucune loi relative à l'établissement d'une religion, ou à l'interdiction de son libre exercice ».

B - Une religion omniprésente

La neutralité religieuse de l'État américain ne signifie pas que ce dernier s'interdit toute référence à la religion. Au contraire, les États-Unis sont depuis leur fondation imprégnés par un discours providentialiste d'inspiration protestante. Le pays se présente comme élu de Dieu et investi par lui d'une mission universelle. Ainsi s'expliquent les nombreuses références religieuses présentes dans la vie publique

américaine : prestation de serment des élus sur un livre saint (qui n'est pas forcément la Bible), devise « In God we trust » (« en Dieu nous croyons ») figurant sur tous les billets de banque depuis 1957.

Mais ces références sont de nature suffisamment générale (évocation de « Dieu » ou du « Créateur ») pour ne froisser aucun croyant. C'est ce qu'on appelle la religion civile, censée rassembler les Américains quelle que soit leur confession. La laïcité américaine ne vise donc pas à exclure la religion du champ politique, mais à assurer la cohabitation pacifique de tous les croyants en ne privilégiant aucune religion (Jalon p. 394-395). Une situation très différente de celle qui prévaut en France : dans ce pays beaucoup plus sécularisé, la laïcité a plutôt pour fonction d'assurer la coexistence entre des croyants et des athées.

II En France : une laïcité de séparation

A - Le conflit entre l'Église catholique et les républicains

Selon les termes du Concordat de 1801, évêques et curés sont des fonctionnaires rémunérés par l'État. Ce dernier reconnaît le catholicisme comme la « religion de la grande majorité des Français ». Les régimes monarchiques conservateurs qui se succèdent tout au long du XIX^e siècle (Restauration, monarchie de Juillet, Second Empire) s'appuient tous sur l'Église catholique. Dans l'opposition, les républicains rendent cette dernière responsable de leurs échecs électoraux, l'accusant d'endoctriner le peuple en faveur de la droite monarchiste.

Installés définitivement au pouvoir en 1879, les républicains s'attaquent au cléricalisme pour enraciner la République. Les symboles religieux sont retirés

des lieux publics (tribunaux, hôpitaux...) et l'école primaire publique devient laïque (1882). En 1904, les membres des congrégations se voient retirer le droit d'enseigner. En réaction aux protestations du pape Pie X, la France rompt ses relations diplomatiques avec lui.

B - La séparation

C'est dans ce contexte de tension qu'est adoptée la loi de 1905 instaurant la séparation des Églises et de l'État. Bien accueillie par les juifs et les protestants qu'elle place sur un pied d'égalité avec les catholiques, elle provoque la colère du pape.

Les tensions finissent néanmoins par s'apaiser. En 1912, les relations diplomatiques avec la papauté sont rétablies et en 1924, le pape accepte la loi de 1905. L'Alsace-Moselle, qui n'était pas française au moment du vote de cette loi, conserve un statut fondé sur le Concordat de 1801 lorsqu'elle réintègre la France en 1918.

III En Turquie : une laïcité de coopération

A - La fin du califat

En 1923, Mustafa Kemal crée la République turque. L'empire ottoman disparaît et avec lui le sultan qui exerçait également depuis le XVI^e siècle la fonction de calife. L'année suivante, Mustafa Kemal supprime le califat. L'oumma n'a désormais plus de dirigeant.

Le nationaliste turc qu'est Mustafa Kemal juge l'islam responsable de l'effondrement ottoman. Religion arabe, l'islam aurait affaibli les Turcs dès lors qu'ils s'y seraient

soumis, ce qui expliquerait leur incapacité à rivaliser avec l'Occident. C'est pourquoi il fait de la laïcité l'un des piliers de la République turque qu'il met en place.

B - La religion domestiquée par l'État

La Turquie kémaliste est religieusement très uniforme. Du fait des génocides arménien et assyro-chaldéen perpétrés durant la Première Guerre mondiale et de l'expulsion des populations grecques au début des années 1920, il ne reste pratiquement plus que des musulmans dans le pays. La laïcité n'a donc pas pour but d'assurer la coexistence entre des citoyens de différentes confessions, comme aux États-Unis, mais d'assurer la soumission de la religion dominante, l'islam sunnite, au service du pouvoir politique.

Créé à cette fin, le Diyanet contrôle les mosquées du pays auxquelles il fournit les prêches du vendredi et dont il nomme et rémunère les imams. Les minorités alévie, chrétienne et juive doivent en revanche financer leurs lieux de culte et rémunérer leurs clercs, bien que leurs membres payent en tant que citoyens turcs les impôts finançant le Diyanet.

DOSSIER. 1905 : la France devient laïque (p. 390-391)

En 1905, le vote de la loi de séparation des Églises et de l'État donne lieu à des débats passionnés. Le texte défendu par Aristide Briand et finalement adopté se veut un compromis entre les catholiques opposés à la laïcité et les défenseurs d'un autre projet de loi ouvertement hostile à l'Église.

Pourquoi et comment la loi de 1905 transforme-t-elle les relations entre les Églises et l'État en France ?

Doc 1 p. 390 : Un premier projet de loi (1904)

Ce projet de loi, déposé par le chef du gouvernement Émile Combes en 1904, n'est pas adopté.

Article 1er - À partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, sont et demeurent supprimés : toutes les dépenses publiques pour l'exercice ou l'entretien d'un culte ; tous les traitements, indemnités, subventions ou allocations accordés aux ministres d'un culte¹ sur les fonds de l'État, des départements, des communes ou des établissements publics hospitaliers.

Article 2 - Pendant deux ans à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, la jouissance gratuite des édifices du culte sera laissée aux associations dont il sera parlé [...] ci-après. Après cette période de temps écoulée, cessera de plein droit l'usage gratuit des édifices religieux : cathédrales, églises, temples, synagogues. [...]

Article 11 - Les cérémonies d'un culte, les processions et autres manifestations religieuses ne peuvent avoir lieu sur la voie publique, ni dans aucun lieu public, à l'exception des cérémonies funèbres, ni dans aucun édifice public autre que ceux concédés à un culte dans les conditions déterminées par la présente loi. Il est interdit, à l'avenir, d'élever ou d'apposer aucun signe ou emblème religieux sur les monuments publics ou en quelque emplacement public que ce soit.

Projet de loi de séparation des Églises et de l'État

déposé le 10 novembre 1904.

1. Personne chargée d'assurer un culte religieux.

Doc 2 p. 390 : La loi de séparation des Églises et de l'État (9 décembre 1905)

Article 1 - La République assure la liberté de conscience. Elle garantit le libre exercice des cultes [...].

Article 2 - La République ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte. En conséquence, à partir du 1er janvier qui suivra la promulgation de la présente loi, seront supprimées des budgets de l'État, des départements et des communes toutes dépenses relatives à l'exercice des cultes. Pourront toutefois être inscrites auxdits budgets les dépenses relatives à des services d'aumônerie et destinées à assurer le libre exercice des cultes dans les établissements publics tels que lycées, collèges, écoles, hospices, asiles et prisons [...].

Article 4 - Les biens mobiliers et immobiliers des [...] établissements publics du culte seront [...] transférés aux associations qui, en se conformant aux règles d'organisation générale du culte dont elles se proposent d'assurer l'exercice, se seront légalement formées [...].

Article 12 - Les édifices qui [...] servent à l'exercice des cultes [...] sont et demeurent propriétés de l'État, des départements, des communes [...].

Article 13 - Les édifices servant à l'exercice public du culte [...] seront laissés gratuitement à la disposition des établissements publics du culte, puis des associations appelées à les remplacer.

Doc 4 p. 391 : La réaction du pape Pie X

Conscient de l'impérieux devoir qui nous incombe de défendre contre toute attaque – et de maintenir dans leur intégrité absolue, les droits inviolables et sacrés de l'Église, en vertu de l'autorité suprême que Dieu nous a conférée [...], nous réprouvons et nous condamnons la loi votée en France sur la séparation de l'Église et de l'État comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu, qu'elle renie officiellement, en posant le principe que la République ne reconnaît aucun culte. Nous la réprouvons et la condamnons, comme violant le droit naturel, le droit des gens¹ et la fidélité publique due aux traités ; comme contraire à la constitution divine de l'Église, à ses droits essentiels et à sa liberté ; comme renversant le justice et foulant aux pieds les droits de propriété que l'Église a acquis à des titres multiples et, en outre, en vertu du concordat. [...] Aussi longtemps que durera une persécution oppressive [...], les enfants de l'Église doivent agir de toutes leurs forces pour la vérité et pour la justice. C'est leur devoir toujours ! C'est leur devoir aujourd'hui plus que jamais !

Pie X, Vehementer Nos, Lettre encyclique au peuple français,

11 février 1906.

1. Le droit international.

Jalon. La laïcité en Turquie : l'abolition du califat en 1924 par Mustafa Kemal (p. 392-393)

Fondateur et premier président de la République turque, Mustafa Kemal fait de la laïcité l'un des fondements du nouveau pays. Il prend aussi l'initiative d'abolir le califat que les sultans ottomans, en tant que plus puissants souverains du monde musulman, exerçaient depuis le XVI^e siècle. Une décision dont les conséquences dépassent largement les frontières de la seule Turquie.

En quoi l'abolition du califat bouleverse-t-elle la Turquie et le monde musulman ?

Doc 1 p. 392 : L'abolition du califat vue de France

Au centre, quittant son trône, le calife Abdul Mejid. À droite, la main sur son sabre, Mustafa Kemal. Légende : « L'Assemblée d'Ankara poursuit l'œuvre d'évolution de la Turquie. Après avoir proclamé la République et exilé le sultan, elle vient de rompre le dernier lien avec le passé. Abdul Mejid, qui en qualité de calife, représentait la tradition religieuse à la tête des Ottomans, a reçu notification de sa déchéance et est parti pour l'étranger avec les princes et princesses de sa famille ».

« Le dernier calife », une du Petit Journal, 16 mars 1924

Doc 2 p. 392 : Pourquoi abolir le califat ?

Le journaliste suisse Paul Gentizon est le correspondant du quotidien Le Temps en Turquie dans les années 1920.

N'y avait-il pas pour la république turque un intérêt supérieur à conserver le califat ? On peut soutenir en effet que la puissance spirituelle qu'il représentait, l'ascendant qu'il exerçait sur les autres peuples musulmans augmentaient le prestige du pays qui le possédait, consolidant sa force en lui fournissant tous les éléments d'une grande politique. Les dirigeants d'Ankara étaient cependant d'un tout autre avis. [...] À leur point de vue, le califat non seulement n'avait pu empêcher la ruine du peuple turc, mais l'avait précipitée. [...] Par le califat, la Turquie avait été détournée pendant des générations de l'idée nationale qui devait finalement la sauver.

Paul Gentizon, Mustapha Kemal ou l'Orient en marche, Bossard, 1929.

Doc 3 p. 393 : Une réaction arabe à l'abolition du califat

Par la voix de son plus haut dirigeant, le « grand cheikh », la prestigieuse université sunnite d'Al-Azhar, au Caire, réagit publiquement à l'abolition du califat.

Les musulmans qui avaient reconnu le califat du prince Wahideddine ont approuvé sa destitution pour les motifs qui leur avaient été exposés et qui leur avaient paru justifier cette destitution¹. Après quoi, les Turcs l'ont remplacé par le Prince Abdul Mejid en proclamant qu'ils retiraient au calife tout le pouvoir temporel qu'ils confiaient à leur Assemblée nationale, et ne laissaient à celui-là que le pouvoir spirituel. Par cet acte, les Turcs ont apporté une innovation sans précédent dans les annales de l'islam. Ils n'ont d'ailleurs pas tardé à la faire suivre d'une autre : l'abolition du califat. Dans ces conditions, le califat du prince Abdul Mejid ne pouvait être considéré comme légal et l'allégeance qui lui fut consentie par les musulmans n'était pas régulière, car l'islam ne reconnaît pas cette sorte de calife. [...] De tout ce qui précède, il résulte que les musulmans n'ont plus aucun engagement envers le prince Abdul Mejid.

Réaction de Muhammad Abu-I-Fadil Al-Gizawi, grand cheikh d'Al-Azhar,

25 mars 1924.

1. Le sultan ottoman Mehmed Wahideddine VI, au pouvoir de 1918 à 1922, fut le dernier à exercer également le titre de calife. En 1922, il est destitué de ces deux titres par Mustafa Kemal et contraint à l'exil.

Doc 5 p. 393 : Un islam sous contrôle

Mustafa Kemal autorisa l'établissement de la Direction des Affaires religieuses (Diyamet) le jour même de l'abolition du califat. Placée sous l'autorité du gouvernement, cette institution remplaça les anciennes autorités religieuses [...]. L'objectif de Mustafa Kemal n'était pas de discréditer la religion aux yeux des masses à la façon des dirigeants soviétiques ; il souhaitait plutôt dompter son pouvoir et l'assujettir à son propre programme réformateur, tout en l'utilisant pour élever les standards moraux de la population. C'est pourquoi, lorsqu'il s'attela à la rédaction d'un manuel officiel d'instruction civique pour les écoles, il mit sous le boisseau son aversion pour l'islam. À ses yeux, la critique de la religion devait être laissée aux élites, pour lesquels il ne devait y avoir d'autre guide que la science. [...] Dans ce nouvel État utopique qu'était la Turquie républicaine, c'est le nationalisme, sanctifié par la science, qui régnerait comme une nouvelle religion.

M. Surku Hanioglu, Atatürk, Une biographie intellectuelle,

© Librairie Arthème Fayard, 2016.

Jalon. États et religions dans la politique intérieure des États-Unis depuis 1945 (p. 394-395)

Garantie par le premier amendement à la Constitution, la séparation des Églises et de l'État constitue un principe intangible depuis la fondation des États-Unis. Cependant, dans cette société peu sécularisée, la politique peut intégrer des références religieuses.

Comment les États-Unis parviennent-ils à concilier laïcité et faible sécularisation ?

Doc 2 p. 394 : Un État fédéré condamné pour entorse à la laïcité

En 1962, la Cour suprême, chargée de veiller au respect de la Constitution, donne tort à l'État de New-York qui avait instauré dans les écoles publiques une prière « sans référence confessionnelle ».

Notre histoire démontre qu'au moment de l'adoption de la Constitution, beaucoup d'Américains étaient conscients des dangers d'une union entre l'Église et l'État. Ils savaient, certains à raison d'une cruelle expérience personnelle, que l'un des plus grands dangers menaçant la liberté de chacun de prier à sa façon réside dans l'approbation gouvernementale d'un type particulier de prière ou d'une forme spécifique de services religieux. [...] Ni le fait que la prière puisse être neutre confessionnellement¹, ni le fait que son observation par les élèves soit volontaire ne peut l'affranchir des prescriptions imposées par [...] le premier amendement.

Cour suprême des États-Unis, Arrêt Engel vs Vitale, 1962. Traduit par E.

Zoller, Grands arrêts de la Cour suprême des États-Unis, PUF, 2001.

1. C'est-à-dire qu'elle ne fasse référence à aucune confession religieuse précise.

Doc 3 p. 394 : Un catholique en campagne présidentielle

Président des États-Unis de 1961 à 1963, John Fitzgerald Kennedy est le premier non protestant à avoir occupé cette fonction. Il s'exprime ici durant la campagne précédant son élection.

Je crois en une Amérique qui n'est officiellement ni catholique, ni protestante, ni juive, où aucun responsable public ne demande ni n'accepte des instructions sur la politique à suivre du pape, du Conseil national des Églises ou de toute autre source ecclésiastique, où aucun corps religieux ne cherche à imposer sa volonté directement ou indirectement sur le peuple en général ou sur les actions publiques de ses représentants, et où la liberté religieuse est à ce point indivisible qu'une entorse contre une Église particulière équivaut à une entorse contre toutes. [...] Je crois en un président dont les considérations religieuses relèvent de sa seule sphère privée, et qui ne saurait les imposer à la nation tout entière pas plus que se les voir imposer par la nation comme condition d'accès à cette charge.

John Fitzgerald Kennedy, Discours prononcé à Houston

le 12 septembre 1960.

Doc 4 p. 395 : Une laïcité originale

La laïcité américaine n'est pas anticléricale : les Églises américaines soutinrent avec enthousiasme la révolution américaine et la fondation d'un régime politique antimonarchique [...]. La laïcité américaine n'implique pas non plus le déni des valeurs religieuses, constitutionnellement protégées par la clause dite de « libre exercice » du 1er amendement ; elle repose sur un principe original [...] dont le constitutionnaliste¹ Akhil Amar a bien résumé la substance : « la religion en général peut être aidée par l'État, mais aucune Église particulière au détriment d'une autre ». [...] Tout doit être fait pour éviter de favoriser une religion particulière par rapport à une autre, mais aussi la religion par rapport à l'athéisme ou l'irréligion. Toute attitude contraire est inacceptable, car elle reviendrait à établir des hiérarchies ou des discriminations entre groupes, incompatibles avec le principe d'égalité garanti par la Constitution.

Denis Lacorne, « Une laïcité à l'américaine », *Études*, n° 10, 2008.

1. Spécialiste de droit constitutionnel.

Points de vue. Aux États-Unis : la fin de la domination WASP ? (p. 396-397)

Doc 3 p. 396 : L'identité américaine menacée ?

L'Amérique a été fondée en tant que société protestante, et pendant près de deux siècles, pratiquement tous les Américains ont été protestants. L'afflux d'immigrants catholiques en provenance d'Allemagne et d'Irlande d'abord, puis d'Italie et de Pologne, a entraîné une diminution régulière de la proportion de protestants. [...] Cependant, les croyances, les valeurs et les présupposés protestants constituaient, avec la langue anglaise, l'élément fondamental de la culture des colons américains, et cette culture a continué d'imprégner et de déterminer la vie, la société et la pensée américaines alors même que le nombre de protestants diminuait. [...] L'immigration mexicaine mène actuellement à une reconquista¹ démographique de territoires que les Américains avaient enlevés au Mexique par la force dans les années 1830 et 1840, et à leur « mexicanisation » [...]. Par ailleurs, elle brouille la frontière entre le Mexique et l'Amérique en introduisant une culture très différente dans ces régions, tout en encourageant dans certaines zones la formation d'une culture et d'une société mixtes, moitié américaines et moitié mexicaines. [...] Le maintien d'un fort taux d'immigration mexicaine et hispanique associé au faible taux d'intégration de ces immigrants dans la société et la culture américaine pourrait, à long terme, transformer l'Amérique en un pays où cohabiteraient deux langues, deux cultures et deux peuples.

Samuel Huntington, *Qui sommes-nous ? Identité nationale et choc des cultures*, 2004, trad. Barbara Hochstedt, Odile Jacob, 2004.

1. Ce terme désigne traditionnellement la reconquête de l'Espagne par les chrétiens aux dépens des musulmans durant le Moyen Âge.

Doc 5 p. 397 : Les raccourcis de Huntington

Ignorant les travaux récents des sociologues de l'immigration, Huntington fonde l'essentiel de son argumentaire sur la question linguistique et l'impression que l'espagnol va devenir peu à peu une langue dominante si rien n'est entrepris pour endiguer le flot des immigrés. Or les enquêtes détaillées de ces sociologues montrent tout autre chose [...]. L'espagnol utilisé par les nouveaux immigrés n'est qu'une langue de transition, dont la pratique est indissociable de stratégies d'intégration multiséculaires. La langue du succès et de la promotion sociale, à New York comme à Los Angeles et à Miami, reste toujours l'anglais, puisque les familles d'immigrés, selon une logique intergénérationnelle bien mise en évidence par la sociologie de l'immigration, encouragent leurs enfants à intégrer la culture dominante. Le basculement linguistique, c'est-à-dire le passage d'une culture hispanique monolingue à une culture presque exclusivement anglo-américaine (privée il est vrai de sa dimension protestante¹), se manifeste à la troisième génération, comme cela était déjà le cas voilà cent ans chez les descendants des immigrés allemands, italiens, russes ou polonais.

Denis Lacorne, *De la religion en Amérique*, © Gallimard, 2007.

1. La grande majorité des hispaniques sont catholiques.

Cours. Le retour du religieux ? États et religions dans le monde d'aujourd'hui (p. 398-399)

Le regain de ferveur religieuse constaté dans certaines sociétés menace-t-il la laïcité ?

I Vers un « réenchantement du monde »

A - La mutation du religieux ?

Loin d'avoir disparu, les croyances et pratiques religieuses demeurent très populaires. Déjouant les pronostics des théoriciens de la sécularisation, prédicateurs, pasteurs et gourous attirent les foules sur tous les continents. Ce regain de ferveur religieuse a commencé à la fin des années 1970. La révolution islamique qui touche en 1979 l'Iran, État qui avait pourtant affirmé sa laïcité dès les années 1930, en constitue une manifestation frappante.

Pour certains analystes, c'est ce réveil de l'islam qui aurait par ricochet entraîné celui des autres religions. Pour d'autres, la réaffirmation du religieux serait d'abord la conséquence de l'échec des idéologies non religieuses comme le marxisme ou le panarabisme.

Le sociologue américain Peter L. Berger parle d'une « désécularisation » du monde pour décrire le poids croissant du religieux dans les sociétés contemporaines. Il ne s'agit pas d'un retour aux croyances et aux pratiques religieuses du passé, mais de versions renouvelées (l'évangélisme protestant, le salafisme musulman). Pratiquant un prosélytisme actif, ces mouvements religieux multiplient les conversions et

étendent leur influence à l'ensemble de la planète. Ils contribuent ainsi à accélérer le processus de déterritorialisation des religions alimenté par ailleurs par les flux migratoires internationaux.

B - La crispation du religieux ?

Pour le sociologue français Olivier Roy, parler d'un retour du religieux est erroné. Si la religion est plus visible aujourd'hui, elle n'est pas plus répandue ou puissante que par le passé. Ce regain de visibilité serait paradoxalement le résultat, et non la négation du processus de sécularisation. En réduisant peu à peu le nombre et l'influence des croyants, la sécularisation les placerait dans une situation de crainte identitaire, ce qui conduirait certains d'entre eux à afficher plus ostensiblement leur foi. Les religions seraient donc aujourd'hui plus revendicatives parce qu'elles redouteraient de disparaître.

Pour les politistes américains Benjamin Barber et Samuel Huntington, le réveil des identités religieuses est plutôt le fruit de la mondialisation. En mettant en contact les différentes civilisations, la mondialisation tendrait à faire craindre à chacune d'entre elles de se trouver diluée dans une culture globalisée. Cela pousserait des membres de ces civilisations à réaffirmer avec vigueur leur singularité identitaire, notamment par la religion. Ainsi, le développement de l'islamisme dans le monde musulman serait d'abord le symptôme d'une peur des populations concernées de subir un processus d'occidentalisation.

II La laïcité en danger ?

A - La politisation du religieux

Si le religieux est aujourd'hui plus visible, c'est aussi parce qu'il empiète fréquemment sur la sphère politique. Cela survient parfois même dans des pays où il en avait été exclu par la laïcisation. Ainsi en Turquie, l'héritage laïque du kémalisme est progressivement remis en cause depuis l'arrivée au pouvoir en 2002 de l'AKP, le Parti de la Justice et du Développement, qui se réclame de l'islam. Au Brésil, Jair Bolsonaro a pu compter sur le soutien sans faille des chrétiens évangéliques pour accéder à la présidence en 2019.

Mais on ne peut guère parler d'une mainmise du religieux sur le politique. Sauf dans les rares cas d'États théocratiques comme l'Iran ou l'Arabie saoudite, il s'agit le plus souvent d'une instrumentalisation de la religion par des partis ou des dirigeants politiques en quête d'électeurs.

B - Des sociétés divisées

Le succès de partis politiques ouvertement religieux témoigne souvent d'une division des sociétés concernées. Le recul de la pratique religieuse d'une partie de la population y étant bien réel, on ne peut pas parler de « désécularisation ». Mais ce recul va de pair avec le maintien voire le renforcement de la foi d'une autre partie de la population, qui affirme d'autant plus ses convictions religieuses qu'elle les voit décliner chez certains.

Les écarts de sécularisation se constatent donc moins entre les régions du monde qu'à l'intérieur de chacune d'elles. La cohabitation au sein d'un même pays de populations sécularisées et d'autres encore très croyantes est l'un des défis majeurs des sociétés contemporaines.

DOSSIER. État et religions en Égypte (p. 400-401)

L'Égypte est avec le Liban le pays du Moyen-Orient abritant la plus grande minorité chrétienne. En dépit de ce pluralisme religieux, l'État égyptien n'est pas laïque : il accorde à l'islam le statut de religion d'État.

Comment l'État égyptien tente-t-il d'assurer la cohabitation entre musulmans et chrétiens en l'absence de laïcité ?

Doc 1 p. 400 : Le clergé copte et la politique sous Hosni Moubarak

Dans ce texte de 2005, l'intellectuel égyptien Alaa El-Awany s'indigne de l'appel à voter en faveur du président Moubarak lancé par le pape copte Chenouda III.

Si nous nous battons pour l'instauration d'un État séculier en Égypte où tous les citoyens pourront jouir de la totalité de leurs droits, sans égard pour une religion, cela implique une séparation nette entre la religion et la politique, ce qui est exactement le contraire de ce que fait le pape Chenouda, en utilisant ses attributs religieux pour imposer son point de vue politique aux coptes. [...] Il y a deux façons pour les coptes de se libérer de l'oppression qu'ils subissent : soit en adhérant, en tant qu'Égyptiens, à un mouvement national visant à instaurer la justice pour l'ensemble des Égyptiens, soit en s'arrangeant avec le pouvoir, en tant que minorité demandant des privilèges communautaires. Ce dernier choix est erroné et extrêmement dangereux. La dernière prise de position du pape Chenouda envoie malheureusement au régime un message dont le sens est que les coptes soutiennent la dictature [...]. C'est comme si le pape disait au président Moubarak : « Donnez-nous – à nous les coptes – les privilèges que nous vous demandons, puis faites ce que vous voulez avec le reste des Égyptiens. Leur sort ne nous intéresse pas ».

Alaa El-Awany, « Qu'est-ce qui protégera les coptes ? », dans Chroniques de la révolution égyptienne, Actes Sud, 2011.

Doc 3 p. 401 : La religion dans la Constitution égyptienne

Préambule – Au nom de Dieu Clément et Miséricordieux, ceci est notre Constitution [...]. L'Égypte est le berceau de la religion et l'étendard de gloire des religions célestes. C'est là qu'a grandi Moïse, celui à qui Dieu parla, c'est là, sur le Mont Sinai, que se sont manifestés la lumière divine et le message révélé. Sur cette terre, les Égyptiens ont accueilli la Vierge Marie et son nouveau-né et ont ensuite sacrifié des milliers de martyrs pour la défense de l'Église de Jésus (que la paix soit sur lui). Quand le sceau des prophètes Muhammad (que la paix et le salut de Dieu soient sur lui) fut envoyé aux hommes pour parfaire la morale, nos cœurs et nos esprits se sont ouverts à la lumière de l'islam. [...]

Article 2 – L'islam est la religion de l'État, l'arabe sa langue officielle et les principes de la sharia islamique constituent la source principale de la législation.

Article 3 – Les principes religieux des Égyptiens chrétiens et juifs sont les principales sources de la législation régissant leur statut personnel, leurs affaires religieuses et le choix de leurs dirigeants spirituels.

Article 7 – Al-Azhar est un organisme islamique scientifique indépendant. [...] Il constitue la référence principale pour ce qui concerne les sciences religieuses et les affaires islamiques ; il est en charge de la prédication, de la diffusion des sciences religieuses et de la langue arabe en Égypte et dans le monde. L'État assure les crédits permettant à Al-Azhar de réaliser ses objectifs. Le Cheikh d'Al-Azhar est indépendant et inamovible.

Constitution de la République arabe d'Égypte, 2014.

Doc 4 p. 401 : Être athée dans l'Égypte du maréchal Sissi

La lutte contre l'athéisme pourrait bientôt franchir un nouveau cap en Égypte. Amr Amroush, le président du comité religieux du Parlement égyptien, a annoncé, fin décembre 2017, la préparation d'un projet de loi criminalisant l'absence de croyance. Une initiative qui a reçu le soutien de la mosquée d'Al-Azhar, la plus haute autorité religieuse sunnite du pays. S'il venait à être adopté par le Parlement, le texte permettrait le recours à des peines de prison ou à des amendes. [...] L'actuelle législation permet déjà, par le biais de l'article 98 du code pénal égyptien, d'entamer des poursuites pour blasphème ou diffamation de la religion. De nombreuses personnes en ont d'ailleurs déjà fait les frais. Dernier exemple en date : le 24 décembre, une mère s'est vue retirer la garde de ses deux enfants par le tribunal des affaires familiales du Caire, au motif qu'elle était athée.

Eddie Rabeyrin, Le Monde, « Le Parlement européen veut légiférer contre l'athéisme », 12 janvier 2018.

DOSSIER. Les évangéliques et la politique au Brésil (p. 402-403)

Le Brésil est le pays abritant le plus de catholiques au monde. Mais leur part dans la population ne cesse de diminuer, du fait des progrès de l'évangélisme protestant. Malgré la séparation des Églises et de l'État garantie par la Constitution, cette évolution religieuse influe sur la politique.

Quelles conséquences les progrès de l'évangélisme ont-ils sur la vie politique brésilienne ?

Doc 2 p. 402 : La séduction évangélique

Le succès des évangéliques s'explique par plusieurs raisons. D'abord, le fort exode rural qui a conduit de nombreuses populations du Nordeste, zone agricole, vers les banlieues des grandes villes. Les gens se sont retrouvés sans appuis familiaux, dans des zones où l'État était absent. L'Église catholique avait aussi déserté ces quartiers pauvres, par suite de l'inflexion de Jean-Paul II qui a lutté, par anticommunisme, contre la théologie de la Libération, ce qui a occasionné un démantèlement des réseaux catholiques dans les zones les plus pauvres. De plus, le chaos urbain des nouvelles villes favorise les évangéliques. L'Église catholique a toujours été dans la place centrale de la ville, surtout dans le modèle urbain latino-américain. Elle peine à s'installer dans des favelas qui n'ont plus aucun centre. [...] Les évangéliques ont conquis ces périphéries, les temples devenant les seuls lieux de sociabilité et de solidarité, et donc à l'influence immense. Ici on prie, on chante, on s'entraide, on se trouve du travail en cas de chômage, on se garde les enfants. C'est d'abord l'absence d'État qui explique cette explosion.

Eugène Bastié, entretien avec Lamia Oualalou, « Derrière la victoire de Bolsonaro, le foudroyant succès des évangéliques en Amérique latine », Figarovox, 30 octobre 2018, lefigaro.fr.

Doc 3 p. 402 : Les premiers pas du président Bolsonaro

Soutenu par une large part des évangéliques brésiliens, le président [...] cherche également à envoyer des messages aux nombreux catholiques du pays. Celui qui sera officiellement investi le 1er janvier 2019 s'est ainsi rendu [...] au très populaire sanctuaire marial de Notre-Dame d'Aparecida dans l'État de Sao Paulo. [...] Jair Bolsonaro qui a choisi « Le Brésil au-dessus de tout, Dieu au-dessus de tous » comme slogan de sa campagne présidentielle, en a profité pour réaffirmer sa foi et son programme sur les questions morales et religieuses. « Le peuple brésilien est en grande partie catholique et doit être respecté, a assuré celui qui s'est présenté comme catholique bien qu'il ait été baptisé par un pasteur évangélique dans les eaux du Jourdain en 2016. On parle beaucoup de l'État laïque, mais nous sommes chrétiens. Cela doit être pris en compte. Le respect de la religion sera présent dans notre gouvernement ».

Arnaud Bevilacqua, « Au Brésil, l'opération séduction de Jair Bolsonaro auprès des catholiques », La Croix, 4 décembre 2018.

Doc 5 p. 403 : Religions et politique au Brésil

Bien que la part des catholiques semble en forte diminution sur le marché des âmes depuis les vingt dernières années, une lecture en termes de « déclin du catholicisme » paraît cependant totalement superficielle. En effet, le Brésil demeure la plus grande nation catholique au monde, même s'il est devenu simultanément le plus grand pays pentecôtiste-évangélique¹. La pluralité religieuse qui en découle a exacerbé la concurrence, et le catholicisme s'est partiellement « pentecôtisé » de manière dynamique, réintroduisant le miracle, l'exorcisme et la thaumaturgie² qui faisaient partie de son bagage religieux coutumier, ceci dans une logique de marché.

L'expression la plus emblématique en est l'apparition de prêtres charismatiques à même de rivaliser avec les « prophètes » pentecôtistes. [...] Alors que l'on pouvait s'attendre à ce que la pluralisation religieuse accélère un processus de privatisation du religieux, il se produit un phénomène inverse. Les acteurs religieux sont plus présents que jamais sur la scène politique brésilienne, l'Église catholique, par le haut, en usant des rapports privilégiés qu'elle a tissés avec l'État depuis des décennies, les dirigeants pentecôtistes par le bas, en se lançant dans l'espace public par le biais des moyens de communication de masse qu'ils contrôlent.

Jean-Pierre Bastian, « Pentecôtisme, clientélisme et pratiques politiques au Brésil », CERI-Sciences Po, octobre 2018.

1. Le pentecôtisme est l'un des courants de l'évangélisme protestant.
2. Pouvoir de guérison.